



SÉMINAIRE

**LES NOUVEAUX
STANDARDS
JURIDIQUES
DU DROIT
DES CONTRATS :
UNE APPROCHE
SOCIOLOGIQUE**

mercredi 15 avril 2026
9 h 00 > 17 h 30



 Inscription
obligatoire

Centre Panthéon – Salle des conseils
12 place du Panthéon 75005 Paris



PLUS D'INFOS

assas-universite.fr

La fabrique des nouveaux standards du droit des contrats : perspectives sociologiques

À l'image de la recherche qu'il avait initiée il y a plus de dix ans sur les sanctions, le Laboratoire de sociologie juridique entend mener une recherche sociologique d'ampleur sur les nouveaux standards juridiques introduits par la réforme 2016-2018 du droit des contrats.

Le nouveau cycle «Flexibles notions» portera donc sur «La fabrique des nouveaux standards du droit des contrats : perspectives sociologiques». Plusieurs séminaires seront organisés sur la figure du standard juridique dans les nouveaux textes, son emploi dans des systèmes étrangers et le rôle des différents acteurs intervenus dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la réforme.

L'ordonnance du 10 février 2016 a en effet renforcé le poids de la technique du standard juridique, tant au stade de la formation du contrat (par exemple, le délai raisonnable de l'offre, l'«avantage manifestement excessif» comme condition de la violence à l'article 1143 C. civ., la nature «illusoire ou dérisoire» de la contrepartie justifiant la nullité du contrat au sens de l'article 1169 ; le «déséquilibre significatif» caractérisant la clause abusive en vertu de l'article 1171, etc.), que de sa révision («excessive onérosité» de l'article 1195), ou de son inexécution (caractères de la force majeure de l'art. 1218, «disproportion manifeste» de l'art. 1221 C. civ., manquement «suffisamment grave» permettant la résolution de l'art. 1224 C. civ., «délai et coût raisonnables» du remplacement de l'art. 1222 C. civ., pénalité «manifestement excessive ou dérisoire» de l'art. 1231-5 C. civ.), etc.

Le Laboratoire souhaite analyser ces nouveaux standards en amont mais aussi en aval, en interrogeant ses sources sociologiques, mais aussi son utilisation pratique.

- Le premier volet, intitulé «La fabrique des nouveaux standards du droit des contrats», constituera le thème de réflexion du cycle «Flexibles notions».
- Le second volet, intitulé «La pratique des nouveaux standards du droit des contrats», donnera lieu quant à lui à une recherche de sociologie juridique appliquée qui se déroulera sur plusieurs années.

Ces séminaires consisteront à reparcourir le cheminement méthodologique qui avait été suivi lors de l'élaboration de la réforme, afin de le confronter, dix ans après l'entrée en vigueur de la réforme, avec les premières applications pratiques qu'ont pu connaître les standards du droit des contrats.

L'objectif est de dresser un premier bilan de ces applications et, à la lumière aussi d'expériences étrangères, de sonder les premières tendances, mérites ou difficultés de ces instruments, afin de disposer d'un point d'appui pour déterminer les lignes et cadres de la recherche pratique et des enquêtes de terrain qui constitueront le second volet de la recherche.

Dans cette perspective, cinq séminaires sont envisagés, qui s'inscriront dans trois journées d'étude.

- Le premier séminaire, intitulé **LA MÉTHODE DU STANDARD EN DROIT DES CONTRATS** s'intéressera à la place du standard dans la méthodologie juridique (spécialement en légistique), dans l'histoire (spécialement l'histoire juridique contemporaine) et dans les nouveaux textes de la réforme.
- Le deuxième séminaire, intitulé **PRATIQUES ÉTRANGÈRES DU STANDARD EN DROIT DES CONTRATS** se nourrira de comparaisons avec des expériences étrangères, notamment lorsqu'elles auront elles-mêmes procédé à une refonte législative.

Premier séminaire

LA MÉTHODE DU STANDARD EN DROIT DES CONTRATS

- Présidente de séance : Dominique FENOUILLET, professeure de droit privé à l'Université Paris-Panthéon-Assas, co-directrice du Laboratoire de sociologie juridique

9 h 15

La technique du standard juridique appliquée au droit des contrats : l'approche de la théorie du droit

- Frédéric ROUVIÈRE, professeur de droit civil et de théorie du droit à l'Université d'Aix-Marseille

9 h 45

Discussions

10 h 15

Histoire contemporaine du standard juridique en droit des contrats

- Olivier DESCAMPS, professeur d'histoire du droit à l'Université Paris-Panthéon-Assas

10 h 45

Discussions

11 h 15

Pause

11 h 30

Panorama général des standards dans la réforme du droit des contrats

- Olivier DESHAYES, professeur de droit privé à l'Université Paris-Panthéon-Assas
- Thomas GENICON, professeur de droit privé à l'Université Paris-Panthéon-Assas

12 h 00

Discussions

12 h 30

Fin du premier séminaire

Deuxième séminaire

PRATIQUES ÉTRANGÈRES DU STANDARD EN DROIT DES CONTRATS

- Président de séance : Thomas GENICON, professeur de droit à l'Université Paris-Panthéon-Assas, co-directeur du Laboratoire de sociologie juridique

14 h 00

L'application de la bonne foi en droit anglais des contrats

- Yves-Marie LAITHIER, professeur de droit privé à l'Université Paris-Panthéon-Assas,

14 h 30

Discussions

15 h 00

Les standards juridiques en droit des contrats : l'expérience de la réforme belge

- Rafaël JAFFERALI, professeur et titulaire de la chaire de droit des obligations à l'Université Libre de Bruxelles

15 h 30

Discussions

16 h 00

Pause

16 h 15

Le pari de la normativité souple en droit des contrats québécois

- Jérémie TORRES-CEYTES, professeur agrégé à l'Université de Montréal, vice-doyen, titulaire de la chaire du notariat

16 h 45

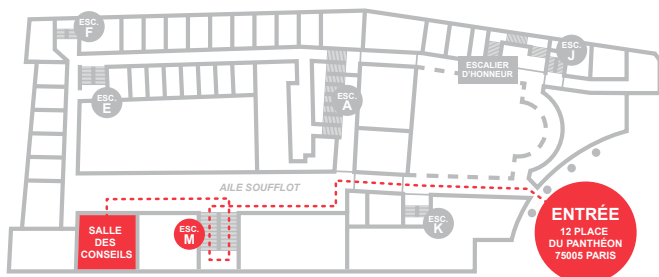
Discussions

17 h 15

Fin du deuxième séminaire

Plan d'accès (centre Panthéon)

Salle des conseils : Aile Soufflot > Escalier M > 2nd étage > Gauche



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

12 place du Panthéon
75231 Paris cedex 05



assas-universite.fr